



BIOMÉTHANE

Site de méthanisation Létang Biogaz et Létang Biométhane

Létang Biogaz & Létang Biométhane / Sourdun (77)



Les sites « jumeaux » de méthanisation de Létang Biogaz et Létang Biométhane situés à Sourdun (77) sont uniques en France. François-Xavier et Thibault Létang, pionniers de la méthanisation francilienne, ont implanté un premier méthaniseur en 2014 avant d'y jumeler un second site pour une production plus importante de biométhane et de digestat en 2018.

Un projet hors normes qui témoigne de la pertinence de la méthanisation pour la filière agricole francilienne.

Génèse

En 2014, Létang Biogaz était le 2nd site de méthanisation d'Île-de-France à injecter le biométhane qu'il produisait dans le réseau de distribution GRDF, permettant ainsi aux communes de Sourdun, Provins, Chalaud-la-Petite, Saint-Brice, Sainte-Colombe, Longueville, Saint-Loup-de-Naud et Tachy de profiter de cette énergie 100 % renouvelable et locale pour se chauffer, cuisiner ou produire de l'eau chaude. 4 ans après, les deux producteurs, pleinement convaincus des avantages de la méthanisation ont inauguré en 2018 une seconde unité de méthanisation jumelée au premier site. François-Xavier et Thibault Létang exploitent 900 hectares de terres qui permettent d'alimenter le méthaniseur et d'épandre le digestat issu de la méthanisation, réduisant ainsi de manière significative le recours aux engrais chimiques.

« La méthanisation nous permet d'avoir un revenu régulier par la vente du biométhane et nous avons profité de notre première expérience pour faire de Létang Biométhane, un site plus performant et plus polyvalent »

François-Xavier Létang

La solution technique

La méthanisation consiste à valoriser des déchets (intrants) de plusieurs nature : effluents d'élevages tels que du lisier ou du fumier, des déchets de cultures, des cultures énergétiques, des sous-produits animaux, des boues, des coproduits de l'industrie agroalimentaire, etc.

Après une étape de fermentation, les biodéchets collectés deviennent du biogaz. Le biométhane est ensuite obtenu par un processus d'épuration de certaines molécules.

Létang Biogaz, inauguré en 2014, traite quelques 10 000 tonnes annuelles de déchets soit près de 30 tonnes par jour. Les intrants se composent à 80 % de

Cultures Intermédiaire à Vocation Énergétique (CIVE), essentiellement du maïs et de 20% de sous-produits de l'industrie agroalimentaire comme des écarts de tri de pommes de terre, des céréales, de la betterave ou encore des oignons, permettant d'injecter en continu dans le réseau de distribution GRDF 140 Nm³/h de biométhane.

Létang Biométhane valorise le même type d'intrants que son aîné, mais dans des quantités plus importantes. Son régime de déclaration ICPE, différent de celui de Létang Biogaz, lui permet d'atteindre un débit d'injection de 250 à 300 Nm³/h de biométhane.

Létang Biogaz

- 2nd site de méthanisation d'Île-de-France
- 140 Nm³/h de biométhane injecté dans le réseau GRDF
- Production de 13 GWh/an
- Epandage de 10 000 m³ de digestat sur 620 hectares

Létang Biométhane

- 250 à 300 Nm³/h de biogaz injecté dans le réseau GRDF
- Ce projet vertueux a reçu un soutien financier de 1 200 000 € du Conseil Régional et de l'ADEME d'Île-de-France.

Au-delà du débit d'injection, les deux unités de méthanisation diffèrent également dans leur conception. Tandis que le premier site utilise une technologie industrielle d'épuration membranaire, le second exploite un procédé physique d'absorption par variation de pression (PSA) pour séparer le méthane du CO₂.

La valorisation des terres agricoles via la production de CIVE, l'épandage d'un engrais naturel (le digestat) ou encore la méthanisation apportent de nombreux avantages agronomiques.

Exploitant

LETANG BIOMETHANE

François-Xavier et Thibault Létang
fxletang@yahoo.fr

Contact GRDF

Philippe GIRARD

philippejl.girard@grdf.fr
07 62 83 16 91

